

### **EN CAS D'INCENDIE DE VEHICULE OU D'INCENDIE SUR LE SITE**

- Sortir ou s'éloigner du véhicule
- Utiliser un extincteur de bord ou un extincteur du site
- ALERTE ET FAIRE ALERTE LE PERSONNEL ET LES POMPIERS / 18 OU 112
- Se regrouper au point de rassemblement, situé à la sortie à côté de l'aire de lavage

### **EN CAS DE FUITE D'HUILE OU DE CARBURANT**

- Arrêter le moteur du véhicule
- Prévenir immédiatement le personnel sur place pour éviter toute pollution accidentelle (effets sur les personnes, la faune, la flore...)
- Déterminer l'origine de la fuite
- Utiliser un absorbant adapté, mis à disposition sur le site  
Pour délimiter la pollution

### **EN CAS D'ACCIDENT**

- Protéger la ou les victimes
- ALERTE ET FAIRE ALERTE LE PERSONNEL ET LES POMPIERS / 18 OU 112

## **CONSIGNES DE SECURITE AUX CHAUFFEURS PL ET SPL**



## **VALOR SERVICES**

**Mortrie - 50 220 DUCEY**

**Tel : 02.33.89.80.70 / Fax : 02.33.89.80.71**

**@ : [contact@valor-services.com](mailto:contact@valor-services.com)**

**Site : [www.valor-services.com](http://www.valor-services.com)**

**Horaires de circulation sur le site :**

**Du lundi au vendredi**

**8h00/12h00 - 13h30/17h30**

## DECHARGEMENT :

1. Le chauffeur se présente au pont bascule, annonce son chargement et effectue sa 1<sup>ère</sup> pesée
2. Le responsable du site effectue un contrôle visuel du chargement
3. Le chauffeur est dirigé vers le lieu de déchargement où il accroche ses portes arrière avant de décharger
4. Le chauffeur procède au déchargement
5. Après déchargement, le chauffeur referme ses portes arrières
6. Le chauffeur quitte la plateforme et retourne effectuer sa pesée à vide
7. Le chauffeur doit signer son bon de pesée et conserver un exemplaire.

## CONSIGNES GENERALES

- En stationnement, arrêter le moteur afin de limiter l'émission de gaz d'échappement
- Le port des équipements de protection est obligatoire



- Le chauffeur est responsable du débâchage, rebâchage de ses bennes
- Il est interdit d'utiliser tout engin ou matériel du centre
- Il est interdit d'introduire de l'alcool sur notre site
- Il est interdit de descendre dans les bennes à quai, de fouiller et de récupérer des déchets
- Il est interdit d'apporter des feux nus et de manipuler des liquides inflammables

## CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES

- Arrêter le moteur du camion lors d'un stationnement de plus de 2 minutes sur le site
- Signaler toute présence de déchets non admissibles (matières explosives, combustibles ou inflammables, déchets radioactifs, matières non pelletables ou pulvérulentes non conditionnées.)
- Se soumettre aux contrôles de la qualité des déchets
- Ne rien jeter au sol
- Prévenir lors de déversement de produits dangereux

## CONSIGNES DE CIRCULATION

- Respecter la limitation de vitesse limitée à 20 km / h



- Rouler au pas sur le pont bascule
- Respecter le code de la route, dépassement interdit
- Priorité aux piétons et engins
- Respecter les zones de stationnement
- Arrêter le moteur du camion lors d'un stationnement de plus de 2 minutes sur le site
- Respecter une distance de sécurité de 50 mètres minimum